

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- présents suppléants : 3
- procurations : 14
- votants : 63
- pour : 63

DELIBERATION n° 2021/097

L'an deux mille vingt et un et le 12 juillet à 18 heures, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 06 juillet 2021, s'est réuni, au gymnase de LANNEMEZAN, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Pascale LEONARD, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Philippe SOLAZ, Maurice LOUDET, Hervé CARRERE, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Rose-Marie COLOMES, Xavier SARNIGUET, Jean-Paul LARAN, Jean-Bernard COLOMES, José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danièle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, André QUINON, Geneviève PFLIMLIN, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Jean Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Sylvie ORTEGA, Christine FAUGERE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Joëlle CABOS (suppléante d'Elisa PANOFRE), André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES et Didier FAVARO

Titulaires ayant donné procuration : Francis ESCUDE à Catherine CORREGE, Jean-Marc DUPOUY à André QUINON, Romain CAUCHOIS à Hervé CARRERE, Christine MONLEZUN à Joëlle ABADIE, Serge SOHIER à Chrystelle MAUPAS, Nathalie SALCUNI à Jean-Paul LARAN, Gisèle ROUILLON à Pierre DUMAINE, Robert MONZANI à Jean-Marie DA BENTA, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Laurent LAGES à Sylvie ORTEGA, Philippe LACOSTE à Joëlle ABADIE, Aimé COURTADE à Martine LABAT, Valérie DUPLAN à André RECURT et Gérard SABATHIER à Bernard PLANO

Absents excusés : Maryvonne HEGUY, Fabienne LOHOU, Christophe MUSE, Régine SARRAT, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Jean-Marc GRANIE, Patricia CORREGE, Alain DASQUE, Jean-Marc BABOU, Cindy SIBE, Alain MAILLE, Isabelle ORTE, Dominique DEMIMUID, Joëlle VIGNEAUX, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, Françoise PIQUE et Jean-Paul COMPAGNET

Objet : Aides à l'immobilier d'entreprise - Adoption d'un nouveau règlement d'intervention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1511-1 et suivants ;

Vu le règlement de la commission européenne n°1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 relative à la réorganisation des compétences des collectivités territoriales en matière d'immobilier d'entreprises ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan et notamment en matière économique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau de Lannemezan 2018-049 approuvant le règlement d'intervention,

Considérant la proposition de la commission Développement et Attractivité formulée lors d'un atelier « aides à l'immobilier » en date du 10 juin 2021 de retravailler un nouveau règlement plus en phase avec les priorités territoriales et régionales et permettant de mieux encadrer les aides potentielles,

Considérant que les aides mises en place dans le cadre de l'article 1511-2 du C.G.C.T doivent respecter les règles communautaires relatives aux aides publiques aux entreprises issues des articles 107 et 108 du traité ;

Considérant que ces aides ne doivent en aucun cas provoquer une distorsion de concurrence entre les entreprises et s'inscrivent dans le cadre du règlement de minimis ;

Considérant qu'un dispositif d'aides complémentaires à celui mis en place par le Conseil Régional peut être de nature à soutenir efficacement l'économie du territoire de la CCPL,

Vu le projet de règlement organisé sous forme de fiches,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- D'approuver le nouveau règlement d'intervention des aides à l'immobilier d'entreprises, tel qu'annexé à la présente délibération (qui remplace le règlement adopté par délibération n°2018-049),

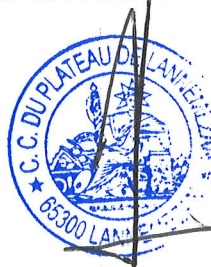
- De préciser que les subventions qui seront attribuées aux entreprises feront l'objet de délibérations spécifiques et nominatives,

- D'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO

Affichée le 19 JUIL. 2021



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210712-2021-097-DE
Date de télétransmission : 19/07/2021
Date de réception préfecture : 19/07/2021